COMMUNE DE COAT-MEAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.06.2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à 19 heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 27 juin 2022
Présents : Hacène BELLAZREG, Geneviève BIHEL, Martial CLAVIER, Matthieu GOACHET, Erwan JAN, Denis JAOUEN, Annie LE GUEN, Annick LE GUEN, Eline MICHOT, Katell OMNES, Jessy RAIMBAULT
Excusés : Jennifer BONNEFOY, Tiphanie DURAND-RAGUENES, Adrien QUELLEC, Albert ABASQ,
Secrétaire de séance : Jessy RAIMBAULT

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

N° 2022 – 03– 01

OBJET : Charges de fonctionnement de l'école

Chaque année le service départemental de l'éducation nationale nous demande d'évaluer le coût moyen d'un élève en école maternelle et primaire.
Cette année, le coût d'un élève s'élève à 919 euros pour la commune réparti comme suit :
- 1831,55 euros pour un élève de maternelle (37 élèves)
- 436,02 pour un élève de primaire (70 élèves)

N° 2022 – 03 – 02

OBJET : Avenant au marché de restauration scolaire

La société qui gère la restauration scolaire rencontre actuellement un contexte économique tendu et n'est plus en capacité de tenir ses engagements en appliquant une augmentation inférieure à 3% comme le précise les conditions générales d'achats.

Depuis 6 mois, ils font face à une forte hausse des prix :10% sur l'alimentaire, 7% sur la masse salariale, 32% sur le carburant et 66% sur les fluides _ et ont pris l'initiative de maintenir leurs prix de vente en l'état jusqu'à la fin de l'exercice scolaire en privilégiant les pistes d'économie (même si celles-ci ne couvrent pas, elles ont le méritent d'exister, livraison pour deux jours de repas pendant les vacances scolaires, économie de carburant pour l'établissement et leurs collaborateurs, sensibilisation de l'équipe à l'utilisation des fluides,...)

Toutefois, cette situation n'est pas pérenne sans une révision du prix de vente du repas cohérente avec la réalité d'une part, de leurs obligations (loi égalim en vigueur depuis janvier 2022) d'autre part.

Donc ils ont décidé d'augmenter les tarifs comme suit

COMMUNE DE COAT-MEAL

Prestation en 4 éléments	Repas enfant Maternelle	Repas enfant Élémentaire	Repas Adulte
Prix unitaire H.T.	2,51 €	2,63 €	3,06 €
T.V.A. 5,5%	0,14 €	0,14 €	0,17 €
Prix unitaire T.T.C.	2,65 €	2,77 €	3,23 €

A titre indicatif, nous n'avions jusqu'à présent qu'un seul tarif qui était de 2,55 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident l'avenant présenté ci-dessus.

N° 2022 – 03– 03

OBJET : Tarifs cantine garderie 2022/2023

Suite à l'avenant au marché de restauration, et les augmentations des coûts des repas, la commission finances s'est réunie le 30 mai dernier afin de repenser les tarifs en vigueur à la cantine et à la garderie.
Cela fait 2 années que les tarifs de la cantine/garderie n'avaient pas été revus.
Pour information, en 2020 le reste à charge d'un repas par enfant s'élevait à 2,14 euros. Aujourd'hui, si l'on suit les mêmes critères de prise en compte du coût de revient le reste à charge est de : 1,82 euros, pour autant toutes les dépenses inhérentes au fonctionnement de la cantine et de la garderie n'étaient pas comptabilisées.
A ce jour le coût réel d'un repas d'un enfant à la cantine revient à 2,02 euros à la commune, pour un déficit 21 558 euros soit en réel de 23 834 euros (rajout des charges EDF, eau, chauffage et logiciel).
L'augmentation des prix suit la même logique que les années passées, la commission a tenu compte des nombreuses augmentations que subissent les habitants depuis ce début d'année et n'a pas souhaité augmenter plus que de raison.

		Tarifs 2019-2020	Tarifs 2021-2022 en euros	Tarifs 2022-2023 en euros
Cantine	1er et 2e enfant	3,84	3,90	3,98
	A partir du 3e enfant	2,76	2,80	2,84
	Adultes	4,88	4,95	5,05
	Enfant non inscrit le jeudi avant 9heures (de la semaine précédente)		+1,00 sur le prix du repas	
Garderie	7h à 7h15 uniquement sur réservation	0,75	0,75	0,80
	7h15 à 8h30	0,62 Le quart d'heure	0,62 le quart d'heure 3,10 le créneau entier	0,65 le quart d'heure 3,25 le créneau entier
	8h30 à 8h50	0,83	0,83	0,88
	16h30 à 17h00	1,74	1,74 goûter compris	1,80 goûter compris
	17h00 à 18h30	0,62	0,62	0,65

		Le quart d'heure	le quart d'heure 3,72 le créneau entier	le quart d'heure 3,9 le créneau entier
	18h30 à 18h45 sur réservation uniquement	0,75	0,75	0,80

Cela représente une augmentation de 36 semaines de cours à raison de 4 repas par semaine et 4 journées entières de garderie.

	2021-2022	2022-2023
Cantine	561,60 €	573,12 €
Garderie	9,39 € par journée 1352,16 € à l'année	9,83 € par journée 1415,52 € à l'année

Après délibération, les membres du conseil municipal valident les tarifs présentés ci-dessus.

N° 2022– 03 – 04

OBJET : Subventions des associations

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'attribution et du montant des subventions qui constituent la contribution financière de la commune :

- Soit aux activités de mission d'intérêt général menées par des associations, locales sou non ;
- Soit aux associations assurant des animations et des activités dans les domaines culturels, socio-culturels, sportifs, d'animations ou de loisirs.

La commission finance propose d'attribuer les subventions comme suit :

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022	
Intitulé de l'association	**Proposition 2022**
Associations locales	**5 400,00 €**
Amicale des Parents d'Elèves	1 000,00 €
Association Sportive	1 000,00 €
Comité de Jumelage	250,00 €
A.D.M.R.	650,00 €
Association de chasse St Yves	300,00 €
Coat-Méal VTT	250,00 €
Gym Tonic	250,00 €
Union Locale des Anciens Combattants	50,00 €
Festicoat	1 000,00 €
Ty Loustik	350,00 €
Yatouzik - Bourg-Blanc	250,00 €
Bois du Miel	50,00 €
Scolarité	
AS Collège de Abers (Lannilis)	150,00 €
Maladie - médecine - recherche	
La prévention routière	100,00 €
Sport - loisirs - culture	
Patin-Roller Club - Bourg-Blanc	50,00 €
Langue Bretonne	405,60 €
Divers	
Arbre de Noël	784,00 €
Classe de mer, neige et voyages scolaires	**40 € pour 1 semaine**

	20 € pour 2-3 jours

Soit un total de subventions allouées de 6 889,60 €

Après délibération, les membres du conseil municipal valident les subventions présentées ci-dessus.

N° 2022– 03 – 05

OBJET : Avenant du contrat de Cécile Jaumouillé

L'emploi d'ATSEM assuré par Mme Cécile Jaumouillé, adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe titulaire de la commune, verra son temps de travail passer de 28,60 H à 29,10 H hebdomadaires à partir du 1er septembre 2022.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident l'avenant présenté ci-dessus.

N° 2022– 03 – 06

OBJET : Réforme de la publicité des actes

La réforme de la publicité des actes entre en vigueur au 1er juillet 2022.
La réforme fait de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des actes règlementaires. Cette disposition est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI, les Départements et les Régions.
Cependant le décret prévoit un droit d'option pour les communes de moins de 3 500 habitants.
Cette disposition nous permet de choisir le mode de publicité que nous souhaitons retenir à partir du 1er juillet 2022 :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication papier, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- Soit par publication sous forme électronique.

A défaut de délibération sur ce point, le régime dématérialisé s'appliquera automatiquement à compter du 1er juillet 2022.
A noter que la commune peut revenir sur les modalités d'affichage à tout moment.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident du mode de publicité sous forme électronique.

N° 2022– 03 – 07

OBJET : Tarifs de l'animation jeunesse

Cette année, les élus en charge de l 'enfance jeunesse de Bourg-Blanc et de Coat-Méal en étroite collaboration avec le directeur d 'EPAL, ont réfléchi à une nouvelle grille de facturation sur la partie animation/jeunesse.

Auparavant la tarification était à l'acte, nous souhaitons cette année la passer à une cotisation annuelle.

COMMUNE DE COAT-MEAL

Grille tarifaire animation jeunesse Bourg-Blanc / Coat-Méal			
1/ Tarification à la présence	**Tranches Quotient Familial**		
	QF entre 1 € et 700 €	***QF entre 701 € et 1190 €***	***QF > 1190 €***
Après-midi Local Jeunes	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Journée Local Jeunes	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Soirée Local Jeunes	2,50 €	3,50 €	4,50 €
OU			
	QF entre 1 € et 700 €	***QF entre 701 € et 1190 €***	***QF > 1190 €***
2/ Cotisation annuelle	30,00 €	40,00 €	50,00 €

En raison de l'avancée de l'année en cours, la tarification pour l'année 2022 sera facturée à 50 %.
Une adhésion à EPAL d'un montant de 20 euros- par famille et par année est également demandé aux parents.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'autoriser la cotisation annuelle.

N° 2022– 03 – 08

OBJET : Point sur les bacs jaune

Cette nouvelle collecte d'emballages et papiers permettra de répondre à vos besoins et de simplifier le geste de tri (plus besoin d'aller déposer les emballages et papiers dans une colonne d'apport volontaire ou en déchèterie).

Vous serez équipés de **2 types de poubelles** correspondant chacun à une collecte différente :

- les poubelles à couvercle bordeaux serviront pour les ordures ménagères (emballées en sacs) et
- les poubelles à couvercle jaune serviront pour les déchets recyclables (en vrac)

Les collectes interviendront chacune une semaine sur deux.

Avant cela il va falloir s'inscrire :

Juin à août 2022 - RECENSEMENT DE VOS BESOINS EN BACS

Les services de la CCPA ont besoin d'avoir certaines informations pour organiser la distribution des bacs à votre domicile. Un questionnaire est à compléter en ligne pour chaque logement ou local professionnel.

COMMUNE DE COAT-MEAL

. N° 2022– 03 – 09

OBJET : Point sur les travaux

Les peintures à l'école et au terrain de sport, l'entretien courant du bourg par les agents en début de semaine, faire le tour de la voirie et des bâtiments sont à prévoir avant les vacances d'été.
Les robinets automatiques ont été installés à la garderie, les défibrillateurs ont été posés au stade et à la mairie.
La mise en conformité électrique de tous les bâtiments communaux a été réalisé.
La voirie de Kérambléau, la mise en place de panneaux STOP, des chicanes et la réfection de l'ensemble de la route ont été réalisés.
A partir de septembre, le cimetière sera enherbé sur la partie gauche là où se trouvent les colombariums et les cavurnes.

. N° 2022– 03 – 10

OBJET : Proposition commerciale 3D Ouest pour le logiciel cimetière

Notre logiciel cimetière devient obsolète et surtout peu intuitif.
Nous avons eu une proposition de 3D-Ouest qui gère aussi l'inscription à la cantine et à la garderie.
Cette société nous propose :
Une gestion quotidienne simplifiée :

- Une cartographie interactive et ergonomique
- La gestion complète des concessions et des défunts
- Une édition facile des actes et courriers et une gestion en masse des relances à échéance
- Des alertes automatiques par mail à chaque jalon des procédures administratives (abandon, reprise, etc.)

Un accompagnement sur mesure :

- Une équipe dédiée à votre écoute
- Une assistance juridique

Nous avons une proposition financière à 2 840.40€ tout compris avec licence, formation, cartographie, reprise des données et maintenance. La maintenance sera à 170 € alors qu'actuellement elle est à plus de 330 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'accepter cette proposition.

N° 2022– 03 – 11

OBJET : Bilan financier enfance jeunesse 2021

Compte de résultat Enfance :

Ce dernier est bénéficiaire de 7 997 € sur l'exercice, avec seulement 90% de la subvention municipale sollicitée comme prévu dans la convention, et, est le résultat notamment :

× d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement en corrélation avec les effectifs,

× d'une très bonne fréquentation malgré des vacances de printemps perturbées par la situation sanitaire (5210 présences prévues au BP pour 5548 présences réalisées), qui augmente les produits familles et la prestation de service CAF,

× d'une subvention CAF plus importante que prévue, d'un montant de 3 402 € pour l'aide à l'accueil des enfants en situation de handicap.

× D'une aide à l'embauche d'un montant de 2000 € obtenue auprès des services de l'Etat.

Compte de résultat jeunesse :

Il est déficitaire de 4 626 €, en toute logique, car la subvention municipale d'un montant de 9 404 € n'a pas été sollicité.

L'activité n'ayant quasiment pas fonctionnée en 2021 (embauche mi-mai et démission en juillet d'Aline Bozec et reprise uniquement courant décembre avec Sandie), le bilan concerne essentiellement des dépenses de salaire et l'obligation de paiement d'un prestataire suite à un contrat de location engagé (réservation séjour été auprès de Rêves de Mer).

On a donc un résultat global enfance et jeunesse excédentaire sur l'exercice d'un montant de 3 370.39 €.

N° 2022– 03 – 12

OBJET : Convention salle polyvalente

Suite à la visite quinquennale du SDIS dans le cadre de la mise en conformité des bâtiments, et à une remarque du professionnel concernant les modalités de location de la salle polyvalente, la convention de location a été remise à jour. Notamment en matière de respect des consignes de sécurité des établissements recevant du public et sur la désignation d'un responsable de sécurité par le preneur qui fournira également une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'accepter les nouvelles modalités de la convention de location.

N° 2022– 03 – 13

OBJET : Tables et bancs

Denis Jaouen propose de revenir sur les tarifs de location des bancs et tables.
Le conseil municipal est amené à statuer sur la continuité de la tarification actuelle ou sur la gratuité.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de garder la tarification actuelle et d'instaurer une convention de location pour les tables et bancs.

N° 2022– 03 – 14

OBJET : Analyse des besoins sociaux

Depuis 2014, les CCAS, les collectivités et EPCI ont l'obligation, dans l'année d'installation du conseil, d'élaborer une Analyse des Besoins Sociaux qui repose sur la connaissance des besoins des habitants en matière d'enfance, jeunesse, aînés, mobilités, accès aux soins, habitat …. Les domaines d'études sont très larges et variés ; cette analyse, au-delà de la collecte de données qu'elle compile, doit permettre d'élaborer la politique sociale communale au sens large et d'établir des objectifs réalisables.
Afin de répondre aux obligations du législateur, la CCPA a mandaté un bureau d'étude afin de réaliser courant 2023 cette analyse et propose aux communes volontaires de se joindre à cette démarche.
La mutualisation entre le Pays des Abers et les communes permettra de bénéficier de tarifs modérés. A l'issue de la présentation des offres et d'échanges entre les élus, la proposition de la société COMPAS a été retenue pour un montant global prévisionnel de 26 010 € TTC (hors options) :
- une phase 1 relative au diagnostic social du territoire pris en charge financièrement par le Pays des Abers (environ 16 000 € TTC)
- une phase 2 consacrée à l'approfondissement de deux thématiques pris en charge par le Pays des Abers pour une

thématique et une répartition du coût entre les communes pour la deuxième thématique (coût total pour les communes d'environ 5 000 € TTC à répartir en fonction de la population.). Voir tableau.
- En option pour les communes une synthèse de leur portrait social pour un coût d'environ 2 040 € TTC. Cette option ne sera prise par la commune.
Pour la commune de Coat-Méal le coût s'élèverait à 2500 euros pris en charge par le budget CCAS.

N° 2022– 03 – 15

OBJET : Projet cœur de bourg

La société « ici même » nous a présenté ses travaux et nous a rapporté la parole de nos habitants, jeunes et moins jeunes.
Retour très intéressant. Ils nous ont préparé des fiches actions que je vous ai transmises et pour lesquelles il vous est demandé d'émettre un ordre de priorité.
Ils seront présents lors de la fête de l'été le samedi 2 juillet.

N° 2022– 03 – 16

OBJET : Un mot sur la CCPA

Lors du prochain conseil municipal, nous ferons intervenir Jean-François Tréguer, président du Pays des Abers, afin de nous présenter le rapport d'activité 2021

N° 2022– 03 – 17

OBJET : Réfection du terrain de foot

Le terrain d'honneur mérite quelques travaux. Trois entreprises ont été reçues à savoir Jo Simon, Sparfel et Jardins Services. Ces trois entreprises ont fait le constat qu'il fallait décompacter, sabler et regarnir le terrain.
Les devis proposés vont de 4 917.60 € à 8 127.72 €.
En l'absence d'arrosage automatique et de terrain repli, ce travail sera effectué en octobre et ne devrait bloquer que 15 jours l'utilisation du terrain par le club de football local.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de prendre l'entreprise Sparfel pour réaliser les travaux pour un montant de 5 508.00 € TTC.

Questions diverses

Forum des assos : le samedi 3 septembre 2022 de 10h à 12h à l'espace la fontaine

Matinée citoyenne :
La prochaine matinée citoyenne est prévue le 9 juillet 2022 de 9h à 12h au cimetière.

Dispositif Argent de Poche :
Les lundi 11 et mardi 12 juillet de 9h à 12h.

Fermeture Mairie :
La Mairie sera fermée du 13 juillet 2022 au soir au 1er août 2022 au matin.

Décès de Yann Le Louarn :
Une gerbe sera déposée sur sa cavurne le mercredi 20 juillet 2022. Horaire à préciser.

Clôture de la séance à 20 h 45

COMMUNE DE COAT-MEAL

Lors de cette séance, les délibérations n° 2022-03-01 à 2022-03- 16 ont été votées.
Elles ont été transmises à la Préfecture de QUIMPER le ….

ABASQ Albert **ABSENT**	BELLAZREG Hacène	BIHEL Geneviève	BONNEFOY Jennifer **ABSENTE**	CLAVIER Martial
DURAND-RAGUENES Tiphanie **ABSENTE**	GOACHET Matthieu	JAN Erwan	JAOUEN Denis	LE GUEN Annie
LE GUEN Annick	MICHOT Eline	OMNES Katell	QUELLEC Adrien **ABSENT**	RAIMBAULT Jessy